



Lettre d'information concernant les rythmes scolaires

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Val de l'Indre souhaite porter à votre attention un certain nombre d'informations concernant la réforme des rythmes scolaires.

Les 8 communes de la CCVI ont toutes souhaité délibérer pour reporter d'un an l'application de la réforme des rythmes scolaires. En effet, nous souhaitons prendre le temps nécessaire pour échanger, construire un projet commun, en prenant en compte les réalités de notre territoire, de nos habitants, projet que nous souhaitons réaliste et pragmatique économiquement.

Unaniment, nous avons débattu, expliqué notre démarche et délibéré.

Nous avons rencontré les services de l'Etat, le Préfet, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, les services de la Cohésion Sociale.

Tous nous ont dit que nous devons appliquer la loi, que les enfants devaient être scolarisés sur 9 demi-journées.

Tous nous ont dit qu'ils œuvraient pour le bien être de vos enfants, pour leur permettre de bénéficier d'un temps scolaire plus propice aux apprentissages, d'un emploi du temps allégé.

Mais tous nous ont aussi dit que nous, Maires, n'étions pas tenu de mettre en place des activités après l'école, quelles qu'elles soient.

Or, les communes d'Artannes, d'Esvres, de Monts, de Montbazou, de Saint Branches, de Sorigny, de Truyes et de Veigné ont décidé de mettre en commun leurs moyens au sein de la Communauté de Communes du Val de l'Indre en faisant de la CCVI le gestionnaire et l'organisateur des temps périscolaires et des accueils de loisirs.

Nous avons œuvré, depuis le 1er janvier 2013, pour mettre en place un service auprès de vos enfants de qualité avant et après l'école, les mercredis et les vacances scolaires. Former les agents qui encadrent et accompagnent vos enfants, accorder des budgets pédagogiques importants, donner du sens aux projets, telles ont été et sont nos actions.

Nous ne pouvons pas imaginer ne pas mettre en place des activités de qualité une fois vos enfants sortis de l'école.

Pour autant, nos difficultés de mise en pratique de la réforme des rythmes scolaires sont réelles pour les 3 354 élèves que compte le territoire de la CCVI.

Insuffisance des locaux : nos périscolaires sont saturés actuellement et n'accueillent que 1 000 enfants, il nous faudra trouver la place pour les 2 354 autres, à proximité des écoles, et en assurant la sécurité des enfants avant toute chose.

Difficultés pour recruter les encadrants nécessaires : plus de 90 animateurs pour 3 heures par semaine à trouver, accentuant la précarité de l'emploi alors que nous souhaitons tout mettre en œuvre pour la combattre sur le territoire.

Difficultés pour assumer la charge financière liée à cette réforme : 700 000 euros de dépenses, compensées certes par une dotation de l'Etat de 50 euros par élève, mais qui n'a pas vocation à perdurer. Quand l'Etat se désengagera, il restera 400 000 euros à la charge de la CCVI. Où trouvera-t-on le budget ?

Chaque commune participe déjà au plan de redressement des finances publiques par la baisse de ses dotations, et la CCVI pour 100 000 € en 2014. Nous sommes concernés au premier rang par ce plan de redressement national.

Si les temps d'activités périscolaires découlant de cette réforme seront **gratuits à la rentrée 2014**, la question financière devra être abordée de nouveau dès 2015 afin que nous puissions trouver collectivement des solutions pérennes et vous garantir le meilleur accueil possible au coût le plus juste.

Les représentants de l'Etat ne nous ont pas écoutés et ont décidé que nous devons appliquer le décret relatif à la mise en place des rythmes scolaires.

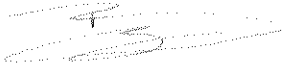
Nous allons donc appliquer la réforme et accueillir vos enfants dès la fin de l'école.

Pour autant, nous en appelons à la responsabilité de chacun d'entre vous, en vous incitant à venir chercher vos enfants dès la fin de l'école si vous le pouvez afin que les familles qui n'ont pas d'autres solutions puissent bénéficier d'un accueil de qualité.

Sachez, Mesdames, Messieurs, que notre premier souci est bien d'assurer la sécurité physique et affective de vos enfants et que nous mettrons tout en œuvre pour y parvenir.

Et sachez également que nous sommes, en nos qualités d'élus locaux responsables, sensibles et attentifs au bien être de vos enfants, avant et après l'école.

Bertrand POITOU,



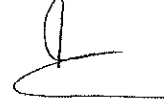
Maire d'Artannes
Membre de la CCVI

Jean-Christophe GASSOT



Maire d'Esvres-sur-Indre
Vice-président de la CCVI

Bernard REVÊCHE



Maire de Montbazou
Vice-président de la CCVI

Valérie GUILLERMIC



Maire de Monts
Vice-présidente de la CCVI

Daniel BALANGER



Maire de Saint Branches
Membre de la CCVI

Alain ESNAULT



Maire de Sorigny
Président de la CCVI

Stéphane de COLBERT



Maire de Truyes
Vice-président de la CCVI

Patrick MICHAUD



Maire de Veigné
Vice-président de la CCVI

HORAIRES ECOLES DE SORIGNY à la rentrée de septembre 2014

LUNDI	09h00-12h00	Ecole
	12h00-13h30	Restauration
	13h30-15h45	Ecole
	15h45-16h30	Périscolaire gratuit
	16h30-18h30	Périscolaire payant
MARDI	09h00-12h00	Ecole
	12h00-13h30	Restauration
	13h30-15h45	Ecole
	15h45-16h30	Périscolaire gratuit
	16h30-18h30	Périscolaire payant
MERCREDI	09h00-12h00	Ecole
	12h00	Sortie ou
	12h00-13h30	Restauration municipale ou
	12h00-18h30	Restauration CCVI+accueil de loisirs
JEUDI	09h00-12h00	Ecole
	12h00-13h30	Restauration
	13h30-15h45	Ecole
	15h45-16h30	Périscolaire gratuit
	16h30-18h30	Périscolaire payant
VENDREDI	09h00-12h00	Ecole
	12h00-13h30	Restauration
	13h30-15h45	Ecole
	15h45-16h30	Périscolaire gratuit
	A partir de 16h30	Périscolaire payant